# Compte rendu du CSA AC du 31 mai 2023 : réorganisation des services, attractivité des postes, frais de déplacement, entretien professionnel, rapport social unique, télétravail …

Le premier Comité social d'administration de l'Administration centrale, sous la présidence de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER – Secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), s'est tenu le 31 mai 2023.

*Le CSA AC remplace le comité technique d'administration centrale (CT AC) et les Comités techniques spéciaux dans les services en administration centrale. Son périmètre intègre le secrétariat général, la DGAL, la DGPE, la DGER le CGAAER et le bureau du cabinet. Il comprend également une formation spécialisée qui reprend les sujets portés anciennement par le CHSCT-AC.*

Le SPAgri CFDT était représenté par Grégor APPAMON, Stéphanie CLARENC, Robert KRIER-KOLYADA, Benjamin KUPFER, Eric PERROT et Mireille TROUPEL.

**Ce CSA avait pour Ordre du jour :**

1. Adoption du règlement intérieur du CSA-AC et de sa formation spécialisée (FS),
2. Réorganisation partielle du secrétariat général (SG) du MASA,
3. Réorganisation partielle de la direction générale de

l'Enseignement et de la Recherche (DGER),
4. Point d'information : fermeture exceptionnelle de l'axe nord du RER B du 12 au 14 août 2023,
5. Questions diverses.

> *La CFDT a lu la déclaration liminaire dans laquelle elle insiste sur la qualité du dialogue social à renouer dans cette instance qui ne s'est plus réunie depuis le 15 avril 2021… et le mal être de plus en plus prégnant d'un nombre important d'agents en administration centrale.* ***La CFDT insiste également pour avoir des ordres du jour qui concernent prioritairement les sujets d'actualité de l'administration centrale et qui présentent un intérêt certain pour les agents (télétravail, CIA, plan managérial, charte des temps,…). Lire la déclaration liminaire de la CFDT.***

L'intersyndicale du MASA a également lu une déclaration liminaire, ici, afin d'alerter sur les conditions de travail plus qu'inquiétantes au SNUM. Les résultats de l'enquête mise en œuvre en début d'année par l'intersyndical ont été remis à la secrétaire générale.

# I) Réponse de la Secrétaire générale aux déclarations liminaires

La secrétaire générale réaffirme l'importance du dialogue social. Le CSA se réunira *a minima* deux fois par an comme le prévoit le règlement intérieur.

Elle explique que ces nouvelles instances, CSA ministériel, AC, et de réseau (Services déconcentrés, Alimentation et Forêt-agriculture) doivent s'articuler entre elles selon les sujets à traiter et qu'il faudra veiller à les aborder dans la bonne instance. A ce titre, elle renvoie au CSA Alimentation la question relative à la SSA portée par l'Alliance du Trèfle.

Sur la question des conditions de travail, la secrétaire générale précise que le baromètre social sera déployé  à la rentée de 2023. Au travers de ce document, l'administration pourra alors disposer d'informations précises sur la situation dans les services et enrichir le dialogue social.

Sur le sujet du recrutement elle constate la difficulté à recruter au ministère de l'Agriculture mais également dans l'ensemble de la fonction publique. Cette problématique concerne également le secteur privé. Elle souligne le décalage entre les attentes des nouvelles générations et les emplois proposés. Elle insiste su l'importance du sujet dont il faudra rediscuter (Voir infra la réponse à la question diverse de la CFDT – *Attractivité des postes en administration centrale : Un défi à relever collectivement !*)

Concernant, le SNUM, la secrétaire générale a indiqué que ce sujet serait abordé dans le cadre d'une réunion bilatérale avec l'intersyndicale, organisée à la demande des organisations syndicales et dont la date reste à fixer.

**Compte tenu d'un ordre du jour qui n'aborde aucun des sujets prioritaires, tel que nous l'avons souligné dans la déclamation liminaire, il nous a paru plus utile de traiter en premier lieu, les questions diverses, puis d'aborder les points à l'ordre du jour.**

## II) Réponses aux questions diverses

- **Organisation du travail : il y a urgence à agir !!!**

*Depuis de nombreuses années, la CFDT constate dans l'ensemble*

*de l’administration centrale une dégradation des conditions de travail des agents liées aux missions qui ne cessent d’augmenter et des effectifs sous dimensionnés. Beaucoup d’agents sont en difficulté et les situations de détresse au travail et de burn out se multiplient. Par ailleurs, nous avons des retours d’agents qui travaillent le soir et le WE et ce, sur des périodes très longues. Il est demandé à certains agents de participer à des réunions en visio alors qu’ils sont en congé, ou encore à des réunions qui démarrent à 19 h, sans compter les mails de leur hiérarchie reçus à 23h ou à 5h du matin. La CFDT demande qu’une réflexion soit menée en GT avec les organisations syndicales à ce sujet selon les axes suivants :*

*– Revue de missions, définition des priorités, organisation du travail*

*– Mise à jour de la charte des temps et définition des modalités d’application de la charte des temps, sans oublier la gestion de l’utilisation des téléphones portables qui ne signifie pas que les agents sont joignables 7J/7J et 24h/24h.*

*– Déploiement et mise en œuvre du plan managérial en AC notamment pour mobiliser les encadrants sur le sujet du management.*

**La secrétaire générale botte en touche sur ce sujet pourtant central du dialogue social, remettant la discussion à plus tard, au regard des résultats du baromètre social qui ne sera déployé avant l’automne 2023… et des résultats exploitables, au mieux, début 2024 !**

> ***Pour la CFDT, cette réponse n’est pas acceptable, d’autant que le dernier baromètre social n’a pas abouti sur des actions concrètes sur ce sujet. Au regard de l’urgence de la situation et des impacts négatifs sur la santé des agents qui se multiplient au fil du temps.  C’est pourquoi il y a urgence à agir sur ce sujet et de donner des perspectives***

*d'amélioration aux agents. La CFDT poursuit sa mobilisation pour définir les actions à mettre en place.*

- **Attractivité des postes en administration centrale : un défi à relever collectivement**

Les directions d'administrations centrales rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter des agents en administration centrale. Les raisons sont multiples : le coût de la vie prohibitif et l'inflation, les problèmes de transport, les délais de traitement de l'arrivée des agents, l'ambiance de travail, … Le télétravail permet dans certains cas d'améliorer l'attractivité de postes en AC mais c'est très dépendant de sa mise en œuvre et ne permet pas de résoudre le problème

La CFDT demande qu'une réflexion soit menée en GT avec les organisations syndicales à ce sujet afin de définir un plan d'actions pour renforcer l'attractivité de l'administration centrale.

**La secrétaire générale dit avoir pris la mesure de la problématique, un GT sera mis en place par le SRH. Des dates seront très rapidement proposées aux organisations syndicales.**

*La CFDT est satisfaite de la perspective de ce groupe de travail et espère qu'il va se réunir rapidement au regard de l'importance de ce sujet et de son impact sur le collectif de travail.*

*N'hésitez pas à nous faire parvenir les pistes que vous identifiez qui pourraient améliorer l'attractivité de l'administration centrale.*

- **Frais de déplacement : une galère de plus !**

*De nombreux agents nous remontent des difficultés pour organiser leurs déplacements avec GLOBEO, avec des ordres de*

*mission signés peu de temps avant le déplacement, des difficultés pour trouver des hôtels sur GLOBEO et un délai important pour être indemnisé des frais de déplacement, au point que certains agents ne souhaitent plus faire de déplacement.*

*De même, Les inspecteurs de l'enseignement agricole engagent des sommes importantes allant jusqu'à 3000 à 4000 euros et le délai de remboursement est de 2 à 3 mois, ce qui n'est pas sans difficulté sur des sommes aussi importantes. Quelles solutions peuvent être apportées à ces agents pour faciliter les déplacements ? De même, les inspecteurs de l'enseignement agricole n'ont plus accès à la 1re classe pour leurs déplacements et ce, alors qu'ils passent plus de 20 jours par an dans les transports. La première classe leur confère des conditions de travail leur permettant de rédiger leur rapport d'inspection et préparer leurs inspections et ce, en toute discrétion, dans un contexte où les missions exceptionnelles se multiplient. Les inspecteurs ont demandé un échange avec la secrétaire générale qui est resté sans réponse. Est-il prévu de leur répondre ?*

**L'Administration reconnaît que le dispositif GLOBEO ne fonctionne pas correctement avec le prestataire. La SDLP a alerté sur les dysfonctionnements auprès de la direction des achats de l'État, en charge de l'accord cadre interministériel avec l'agence de voyages. S'ajoute également un problème de sous-effectif au BML qui explique également les retards des remboursements.**

**Pour ce qui concerne les frais des inspecteurs de l'enseignement agricole, ils peuvent bénéficier du dispositif d'avances. Ce point est en discussion avec la DGER. Par ailleurs, l'utilisation de la 1re classe est supprimée de façon générale pour tous les agents sans distinction, excepté pour les agents RQTH dont le handicap le justifie.**

*Si la CFDT comprend la difficulté d'une résolution de ces dysfonctionnements au niveau interministériel elle souhaite que la question du sous-effectif au BML soit réglé rapidement ce qui serait un facteur d'amélioration de cette situation très pénalisante pour la marche des services.*

- **Entretien professionnel : et si on faisait le bilan?**

La campagne des entretiens professionnels vient de s'achever. Esteve est désormais fermé. La CFDT demande un bilan de la réalisation des entretiens professionnels direction d'administration centrale et par service. Que se passe-t-il lorsqu'un agent n'a pas d'entretien professionnel et plus particulièrement pour la modulation du CIA ?

**La secrétaire générale précise qu'à la mi-avril 55% des entretiens professionnels étaient signés (signature agent). Si l'agent n'a pas eu son entretien sous Esteve et après la date de clôture, il pourra le faire en mode papier. Par ailleurs, des éléments de bilan seront présentés aux organisations syndicales mais sans précisions de calendrier. Sur la question de l'évaluation du CIA en l'absence d'entretien professionnel, la Secrétaire générale répond que la hiérarchie fixe le taux de modulation du CIA de l'agent qui est en droit de demander à son supérieur hiérarchique toutes les explications relatives au taux de modulation qui lui aura été appliqué.**

*La CFDT ne peut se satisfaire de la réponse de la Secrétaire générale qui aurait du rappeler à cette occasion l'absolue nécessité de la tenue des entretiens professionnels. A défaut, l'agent se trouve alors dans une situation pénalisante pour la modulation de son CIA, ce qui, par ailleurs, peut faire l'objet d'un recours, mais, également, si il s'engage dans une démarche de mobilité ou de promotion. La CFDT sera très vigilante quant à la mobilisation des personnels encadrants lors de la prochaine campagne des entretiens professionnels.*

- **Rapport social unique : une obligation réglementaire … dont le MASA s'affranchit à ce stade**

*Le dernier bilan social a été présenté au CT-AC du 15 avril 2021 et faisait un bilan sur les effectifs mais ne comprenait pas tous les éléments du bilan social attendu dans le rapport social unique. Au regard des alertes dont nous sommes destinataires en tant qu'organisation syndicale, la CFDT demande les données suivantes :*

*– Bilan des effectifs (corps, grade, contractuels, …) par direction d'administration centrale et par service*

*– Bilan chiffré des mobilités par directions d'administration centrale et par service*

*– Bilan chiffré des arrêts maladie par directions d'administration centrale et par service*

*– Bilan chiffré du nombre d'agent ayant perçu une même fourchette de montant de CIA par tranche de 10 %*

*La CFDT demande que le rapport social unique complet pour l'année 2021 et 2022 soit présenté au prochain CSA-AC, conformément aux articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du CGFP et au décret Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020.*

**L'Administration acte que le rapport social 2020/2021 n'a pas été présenté aux organisations syndicales. Le Rapport social unique 2022 va être lancé  et sera mis à disposition sur une plateforme sociale. Elle ne fournit pas de précisions sur les données contenues en lien avec la demande de la CFDT.**

> *La CFDT ne peut se satisfaire de cette réponse. En l'absence du rapport social unique, l'Administration aurait dû, a minima, transmettre les données demandées objet de cette question de la CFDT. L'administration ne joue pas la transparence sur des données dont la transmission est pourtant une obligation réglementaire. Certaines de ces*

*données sont par ailleurs des indicateurs quant aux risques psychosociaux, et, plus généralement, aux conditions de travail dans une structure.*

- **Application de l'accord télétravail : peut mieux faire !!!**

*L'application de l'accord télétravail montre de nombreuses disparités entre directions d'administration centrale, voire même entre des bureaux au sein d'une même direction. Très peu d'agents ont 3 jours de télétravail par semaine. La CFDT s'interroge sur ces pratiques différentes et demande une clarification des règles d'attribution des jours de télétravail.*

**La secrétaire générale souligne que la pratique au ministère de l'Agriculture est conforme à ce qui se fait dans les autres ministères. Le Comité de suivi relatif à la mise en œuvre du télétravail se réunira fin juin.**

*Pour la CFDT, là encore la secrétaire générale se retranche derrière un comité de suivi à l'échelle nationale alors que la CFDT souhaitait débattre de ce sujet à l'échelle de l'administration centrale pour comprendre les raisons des disparités de l'application de l'accord télétravail au sein même de l'administration. Les agents ne comprennent pas de telles disparités alors que l'Administration n'apporte pas de réponses sur le fond. Sur cette question du télétravail, qui intègre le sujet plus large du management, la CFDT souhaite que la Secrétaire générale précise son approche et donne des perspectives dans le cadre d'un dialogue social constructif.*

- **Plages horaires élargies pendant l'été pour faire face aux difficultés de transport, oui…mais !!!**

*A ce stade, les plages horaires élargies ont été mises en place en cas de canicule, grèves de transport, ou toute autre*

*situation exceptionnelle, Certains jours de grève ont bénéficié des horaires élargis mais ce n'est pas systématique. Or, pendant l'été, beaucoup d'agents arrivent avant 7 h 30 en raison des difficultés rencontrées dans les transports franciliens (travaux, lignes fermées, moins de métro et RER,…). D'après une première enquête, 15 à 20 % des agents sondés sont concernés par une arrivée avant 7h30 l'été. La CFDT demande la mise en place des horaires élargis du 15 juin au 15 septembre afin de permettre aux agents de s'adapter à ces contraintes de plus en plus fortes en Ile de France.*

**La secrétaire générale explique que, au regard des contextes, des dispositions doivent être prises pour adapter les horaires, et ce, avec toute la souplesse nécessaire.**

**Pour ce qui concerne les arrivées avant 8h cela nécessite une modification du RIALTO mais qui pour l'instant n'est pas à l'ordre du jour.**

> *Pour la CFDT, les difficultés de transport vont se multiplier avec l'été (fermeture de la ligne 14, travaux sur la ligne C,…) mais aussi avec les événements à venir à Paris : coupe du monde de Rugby, jeux olympiques, … Ce contexte requiert une souplesse plus importante sur les plages horaires et éventuellement le télétravail. Cette réponse ne va pas dans le bon sens pour les agents. D'autant que cette situation crée une disparité entre les agents arrivant avant 7h30 et dont le temps n'est pas comptabilisé, alors qu'il l'est pour les agents qui travaillent jusqu'à 20 h.*

- **Parking vélo à Varenne : des deux roues bien garés !!!**

*Les agents sont de plus en plus nombreux à venir à vélo à Varenne et nous nous félicitons des efforts faits pour l'environnement, que nous encourageons encore à renforcer. Le parking prévu à cet effet est actuellement en travaux mais était sous dimensionné par rapport au nombre de vélos. Qu'est-il prévu de mettre en place pour les vélos ? Pour quelle*

*volumétrie ? Les vélos seront-ils à l'abri de la pluie ?*

**Le parking vélo dans la cour 2, actuellement en travaux, est indisponible. Des rails sont disponibles à titre provisoire sous les arcades. Un espace abrité sera de nouveau disponible dans la cour 3 et 4 (23 places) après la fin des travaux des bâtiments C et D. Des espaces seront également aménagés au sous-sol dans les parking Varenne et Barbet de Jouy.**

- **Travaux et déménagement : quelles actualités ?**

*Le GT travaux d'administration centrale prévu dans la feuille de route sociale n'a pas été réuni. Nous recevons de nombreuses questions sur les déménagements à venir à l'issue des travaux du bâtiment C et l'avenir des agents qui sont actuellement sur le site de Maine. Ce sujet est source d'inquiétudes pour les agents qui s'inquiètent de leurs futures conditions de travail. Pourriez-vous nous donner des informations à ce sujet ?*

**Dès la fin des travaux des bâtiment C et D sur le site Varenne les agents actuellement sur le site Maine y seront installés. Les travaux sur le site de Maine pourront alors commencer. La SDLP travaille actuellement au plan de relocalisation des agents et prévoit d'organiser un GT pour donner plus d'informations à ce sujet.**

**Par ailleurs, les travaux de la cour 2 seront terminés à la fin du mois de juin.**

# III) Ordre du jour

## 1) Avis sur le règlement intérieur du CSA AC

Voir le règlement intérieur

> *La CFDT, contrairement à la pratique antérieure au CHSCT AC, a demandé à la secrétaire générale si elle pouvait confirmer sa présence lors de la tenue de la formation spécialisée du*

*CSA AC au regard de l’importance des sujets qui concernent très directement les agents.*

*Elle a répondu que sa présence n’apporterait aucune plus-value sur les sujets techniques qui y sont évoqués et qu’elle y participerait le cas échéant mais ne souhaitait pas s’engager sur ce point.*

*La CFDT a également demandé une clause de revoyure sur le règlement intérieur (RI) afin, le cas échéant, de l’adapter au regard du retour d’expérience sur ces nouvelles instances.*

*La Secrétaire générale a répondu par la négative à cette demande de la CFDT ne jugeant pas utile de revenir sur un document déjà voté en séance du CSA AC .*

*La CFDT a également demandé la possibilité d’organiser des réunions de préparation sur des sujets importants portés à l’ordre du jour du CSA AC. Cela concerne, par exemple, la vie des services et plus particulièrement les réorganisations qui nécessitent d’en mesurer les impacts pour les agents. Ces réunions préparatoires permettraient aux organisations syndicales d’éviter qu’elles prennent connaissance de ces sujets aussi importants en séance. De même, la CFDT a demandé la possibilité d’organiser des réunions sur des sujets spécifiques aux directions techniques.*

*La secrétaire générale s’est opposée à ces deux demandes, qui, d’après elle, reviendrait à recréer une comitologie que, précisément, la réforme a voulu simplifier. Cependant des échanges informels avec les directions techniques restent envisageables.*

*La CFDT a voté pour ce texte et ce, afin de montrer sa bonne volonté pour un dialogue social constructif mais reste vigilante sur ces points pour le bon fonctionnement des instances.*

## 2) Avis sur un projet de décision portant organisation du SG du MASA

L'Administration présente un projet de réorganisation de plusieurs entités du secrétariat général.

- **Haut fonctionnaire de défense**

C'est désormais la Secrétaire générale qui est Haut fonctionnaire de défense. Il est donc proposé de rattacher cette entité au SG afin d'être en cohérence avec la pratique dans les autres ministères.

- **Bureau de l'immobilier à Auzeville**

Il est proposé de créer un bureau de l'immobilier à Auzeville pour faciliter la gestion de l'immobilier sur site. Ce bureau devrait être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2024.

- **Service statistiques et de prospectives (SSP) agricoles**

Il s'agit de remplacer le bureau actuel de méthodes et de l'information statistique par la création d'un département avec les 2 bureaux suivants :

– Bureau de la méthodologie statistique

– Bureau de la qualité et de l'informatique statistique

L'objectif est de faire face aux fortes évolutions qui touchent ce bureau et permettre une cohérence à la fois en termes d'organisation du travail en interne mais aussi en externe où leurs homologues fonctionnent par département. D'après les éléments donnés en séance, les agents sont favorables à cette reconfiguration et il n'y a pas de postes supprimés.

- **Délégation au pilotage et à la transformation (DPT)**

Création de deux nouveaux bureaux :

– le bureau du pilotage du budget du P 215 (BPB215)

– le bureau du pilotage des effectifs du P 215 (BPE215)

Ces missions étaient anciennement regroupés au sein du même bureau du pilotage, du budget et des effectifs du P 215 (BPIB).

- **Création de la Délégation à l'encadrement supérieur (DES)**

La création de cette délégation est la conséquence de la réforme de la haute fonction publique. Elle comprend les missions de la délégation mobilité et carrières auxquelles s'ajoute le pilotage de l'accompagnement des cadres supérieurs dans leur parcours professionnel : conseil en matière de mobilité, promotion et mise en œuvre d'actions d'accompagnement individualisé, surveillance de la mise en œuvre effective de l'évaluation collégiale approfondie périodique, accompagnement de la professionnalisation des processus de recrutement.

> *La CFDT interroge l'administration sur le nombre d'agents dévolus à cette délégation.*

L'administration nous répond qu'ils sont au nombre de 13 ETP. Il viennent s'ajouter aux ETP supplémentaires obtenus pour l'administration centrale dans le cadre de la loi de finance. Il est prévu d'augmenter de 10 postes pour le renforcement de la fonction RH, de 10 postes pour le renforcement du numérique et 3 postes pour le renforcement juridique.

> *Pour la CFDT, cela fait 23 postes affectés à l'administration centrale, hors délégation à l'encadrement supérieur, quand le projet de loi finances prévoyait 36 ETP. Ces données confirment la crainte de la CFDT et force est de constater que plus d'un tiers des postes obtenus dans la loi de finance ont été attribués à l'encadrement supérieur… Le nombre de*

*poste affecté au SRH et en particulier pour les bureaux de gestion risque d'être dérisoire au regard du sous effectif et de la charge de travail de ces bureaux. La CFDT soutient ces bureaux et se mobilisera pour trouver des solutions.*

*Concernant les textes modificatifs de l'organisation de l'administration centrale, la CFDT ainsi que les autres organisations syndicales déplorent l'absence d'études d'impact. Elle souligne également un calendrier très serré qui empêche d'avoir une vision précise des conséquences pour les agents. (suppressions de poste, changement de fiches de poste, changement de hiérarchie,…) De même, dans les présentations de ces réorganisations, aucun des représentants de ces services réorganisés n'a donné d'élément sur la concertation avec les agents. La Secrétaire générale s'est engagée sur ces sujets de réorganisation à ce que ses services réalisent des études d'impact.*

*Dans ces conditions et en l'absence de retour sur l'inquiétude des agents face à ces réorganisations la CFDT a voté l' abstention*

## 3) Avis sur un projet de décision portant organisation de la DGER du MASA

La DGER présente un projet par lequel 2 bureaux sont réorganisés en 3 bureaux :

– Le bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole ;

– Le bureau du pilotage du programme 143, de la prospective et des relations de gestion ;

– Le bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois de l'enseignement technique agricole (seule la dénomination change).

Cette réorganisation permet de répartir la charge de travail

des agents en cohérence avec le calendrier budgétaire qui est sur une année civile pour les moyens et le calendrier de la gestion des emplois qui est calé sur la rentrée scolaire.

> *La CFDT a fait remarquer que l'information des agents relative à cette réorganisation est survenue à la suite de la communication de l'ordre du jour de ce CSA, ce qui ne nous donne pas le signal d'un dialogue social constructif avec la communauté de travail sur cette réorganisation.*

A la question de la CFDT de l'impact de cette réorganisation sur les agents, la DGER a répondu que seulement deux agents étaient impactés et que les conséquences avaient été abordées lors des entretiens professionnels, notamment en raison de postes vacants.  La DGER profite donc de cette période de vacance de certains postes pour limiter l'impact de cette réorganisation.

> *Au regard de ces éléments, et en l'absence de retours d'agents susceptibles d'être en difficulté du fait de cette réorganisation, la CFDT a fait le choix de l'abstention*

## 4) Point d'information : fermeture exceptionnelle de l'axe nord du RER B du 12 au 14 août 2023

Un représentant de la préfecture régionale d'Ile de France est venu présenter la problématique liée à la fermeture exceptionnelle de l'axe nord du RER B du 12 au 14 août 2023. Des moyens de substitution seront proposés mais pas suffisants pour gérer le flux des usagers important même à cette période de l'année, soit environ 200 000 usagers. La demande de la préfecture est que les maximum d'agents ne travaillent pas sur site et plus particulièrement le lundi 14 août et que les administrations soient exceptionnellement fermées. L'objectif de cette fermeture étant également de limiter les obligations

liées aux activités connexes à l’ouverture du ministère (gardiennage, ménage, cantine…).

L’Administration a répondu favorablement à cette demande en confirmant que les sites parisiens du ministère de l’agriculture seront fermés.

Les agents devront être en télétravail ou si cela n’est pas possible en RTT ou en congé. L’Administration assure de la bienveillance qui sera de mise au bénéfice des agents notamment pour l’octroi d’un jour de télétravail exceptionnel le lundi 14 août.

> *La CFDT prend acte de la fermeture des sites parisiens du MASA mais s’interroge sur liberté de choix qu’auront les agents dont certains pourraient être contraints de prendre un jour de congé ou de récupération.*